



**Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et  
l'agriculture**

Distr.  
GENERALE

UNEP/FAO/PIC/INC.6/1/Rev.1  
5 mai 1999

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL  
CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL  
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT PROPRE A ASSURER  
L'APPLICATION DE LA PROCEDURE DE CONSENTEMENT  
PREALABLE EN CONNAISSANCE DE CAUSE DANS LE CAS  
DE CERTAINS PRODUITS CHIMIQUES ET PESTICIDES  
DANGEREUX QUI FONT L'OBJET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Sixième session  
Rome, 12-16 juillet 1999

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux.
3. Activités du secrétariat et examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires.
4. Application de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause provisoire :
  - a) Composition des régions aux fins de la Procédure PIC et adoption, à titre provisoire, de cette composition;
  - b) Création d'un Comité d'étude des produits chimiques provisoire;

K9919052

260599

260599

/...

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

- c) Adoption des documents d'orientation des décisions pour les produits chimiques déjà retenus;
  - d) Application de la Procédure PIC provisoire aux nouveaux produits chimiques;
5. Préparatifs de la Conférence des Parties :
- a) Décisions à prendre à la première réunion de la Conférence des Parties;
  - b) Fonctions de la Conférence des Parties au sujet desquelles le Comité pourrait souhaiter se prononcer;
  - c) Autres fonctions de la Conférence des Parties.
6. Questions découlant de la Conférence de plénipotentiaires :
- a) Appui aux fins de l'application de la Convention;
  - b) Règlement des différends, trafic illicite et responsabilité;
  - c) Emplacement du secrétariat.
7. Etat de la signature et de la ratification de la Convention.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.
10. Clôture de la session.

-----